



RÉSEAU

Réseau de la coopération du travail du Québec
Coopérative de solidarité

Se lancer en affaires

Le modèle « coopérative de travail »

Séance d'information

Le mardi, 6 novembre 2007

De 9 h 30 à 12 h

Accueil : 9h15–9h30

RÉSEAU de la coopération du travail
du Québec

6955, av. Christophe-Colomb
Bureau 104
Métro Jean-Talon

Frais d'inscription : 10 \$

Les places étant limitées, nous vous prions de
confirmer votre présence à l'avance.

Inscription : (514) 526-6267

L'esprit entrepreneurial est souvent symbolisé par l'entreprise privée classique (enregistrée ou incorporée). Pourtant, d'autres options s'offrent au promoteur de projet. La coopérative de travail en tant que forme collective d'entrepreneuriat permet de partager les risques, de multiplier les expertises et de s'appuyer sur des décisions prises en collégialité.

Partant des interrogations et des besoins particuliers des participants, les animateurs présenteront la coopérative de travail en la mettant en relation avec les autres formes d'organisations :

- ◆ Mode de propriété
- ◆ Prise de décision
- ◆ Structure organisationnelle
- ◆ Répartition des profits
- ◆ Capitalisation
- ◆ Sources de financement

Ces rencontres visent à permettre aux promoteurs de faire un choix éclairé quant à la forme juridique la plus appropriée pour démarrer leur projet d'entreprise.

Si vous croyez en la force du groupe et en la prépondérance des personnes sur le capital, la formule coopérative de travail vous intéressera sûrement.